

A Meyrin, le tram débouche... sur un accord

Les querelles sur son tracé sont terminées. Il reste maintenant à régler un différend sur le financement d'un futur parking souterrain.

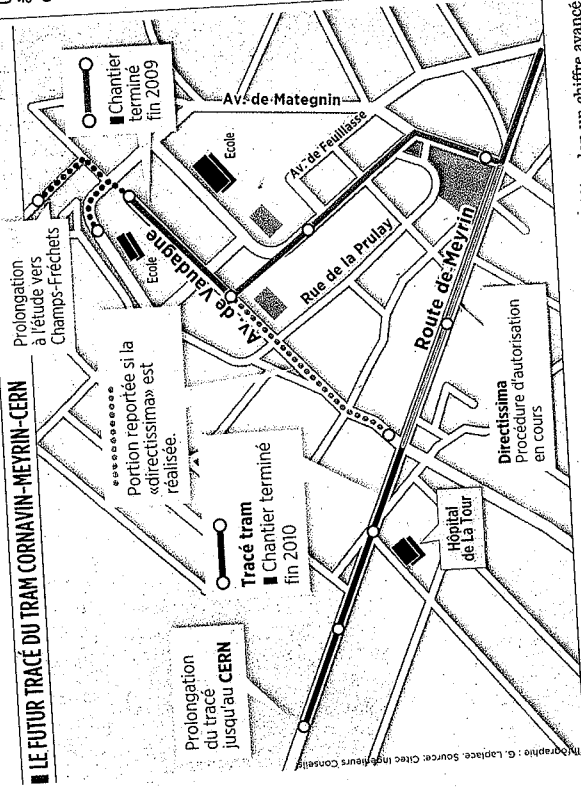
Les rails de la discordie ne font plus jaser personne. A Meyrin, les travaux du tram avancent vite et surtout dans un climat apaisé. Les voies ont déjà été posées rue du Livron, devant le centre commercial, ici même où elles étaient fortement contestées. Mais hier, la directrice du centre, Elka Gouzer-Waechter, a pu inaugurer la rénovation de son complexe commercial avec dans la poche un accord qui lui convient.

La directrice estimait que le tracé du tram allait entraver l'accès aux deux parkings qui bordent les commerces. Elle n'a pas obtenu gain de cause devant la justice. Mais l'Etat a consenti à réaliser une petite jonction routière entre les deux parkings, assurant une bonne accessibilité.

Cet épisode met un terme aux longues querelles qui ont envenimé la commune. En avril dernier, des experts avaient d'ailleurs estimé que le tracé défendu par l'Etat était le bon, refusant tous les opposants au silence.

Un parking souterrain

A la fin de l'année prochaine, le tram sera mis en service jusqu'à la Gravière, promenade de Vaudagne. La deuxième étape doit se poursuivre jusqu'au CERN. Les autorités donnent la



préférence à la voie «directissima», dont la procédure d'autorisation est en cours à Berne (voir notre infographie). Mais le centre commercial, pour revenir à lui, n'a pas trouvé toute sa quiétude. Un litige oppose encore Elka Gouzer-Waechter à la commune. Cela fait bientôt dix ans qu'il est prévu de supprimer les deux parkings existants pour construire 800 places en sous-sol.

La commune en profitera pour réaliser un parc public de 70%, selon un chiffre avancé il y a quelques années. La commune, elle, estime que chacun doit payer en fonction de sa part d'utilisateurs (les clients des commerces, les visiteurs de la mairie, etc.). Une analyse est en cours et déterminera cette répartition. Les deux parties se disent toutefois résolues à trouver un accord rapidement. Passé ce stade, deux années d'études et autant de travaux seront nécessaires.

Christian Bernet

Artamis: les travaux préparatoires commencent

Une équipe s'apprête à analyser les bâtiments en vue de leur démolition.

Le chantier se met en place à Artamis. En vue de la démolition, l'équipe d'Artamis, qui doit commencer au début de l'année prochaine, les 200 artistes et artisans de la zone ont, ont sont en train de faire le bagage. Des analyses devraient commencer dès ce matin pour permettre la prochaine démolition des bâtiments.

Une équipe d'ouvriers du bureau d'ingénieurs mandaté par les maîtres d'ouvrage (Ville, Etat, SIG), CSD, doit se charger dès aujourd'hui d'analyser le contenu des bâtiments, pour y détecter d'éventuelles traces d'amiante. «Cette démarche est obligatoire avant toute démolition de bâtiment», explique Claude-Alain Macharel, codirecteur du Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève.

Ces analyses s'effectueront dans des locaux fermés. Munis de protections, les ouvriers inspecteront murs, sols, tableaux électriques et installations lumineuses. Ils commenceront par le vaste bâtiment B2, propriété de la Ville.

Un immeuble vide depuis longtemps, qui accueillait auparavant des expositions et concours. Les analyses se poursuivront seulement dans les bâtiments désertés. Ainsi, l'avancée de ces travaux préliminaires dépendra du départ définitif de tous les artisans du site, qui devaient officiellement avoir quitté les lieux hier. Pour

l'heure, si certains locaux sont vides, d'autres sont encore occupés par du matériel. Si l'exil des anciens d'Artamis se passe comme prévu, cette étape du chantier devrait prendre quelques semaines.

Tentes étanches

Ensuite, courant décembre, la démolition des bâtiments pourra débuter, d'abord du côté du boulevard Saint-Georges. Le site sera bouclé et sécurisé, car dès le début de cette déconstruction, certaines zones devront être immédiatement assainies. «Les allées du site sont étanches, car protégées par du bitume», explique Claude-Alain Macharel. «Mais en démolissant les bâtiments, des zones polluées seront mises à nu. Du coup, avant de creuser, ces parcelles seront confiées pour éviter toute émanation dans l'air comme dans l'eau.» Des tentes étanches munies d'un système de filtrage permettront à la pluie et à l'humidité de ne pas entrer en contact avec les zones polluées.

Après cette démolition, les travaux de dépollution pourront commencer dès le début de l'année prochaine. Les autorités attendent encore la réponse aux deux recours lancés le 1er octobre dernier par le Piment Rouge, salle de concert située côté rue du Stand, qui vise à rester sur le site jusqu'à fin 2008. Si l'effet suspensif concernant le local est acquis au bâtiment sera conservé durant le chantier.

Chloé Dethurans

PUBLICITÉ

